

orêts de chênes-lièges au sud de la ville ; marbres statuaires du cap Filfila. Transit du commerce de l'Europe avec Constantine et le Sahara oriental.

PROVINCE D'ORAN. — La province d'Oran occupe la partie occidentale de l'Algérie, sur une étendue superficielle de 102,000 kilomètres carrés, dont 35,000 dans le Tell et 67,000 dans le Sahara.

DIVISION ADMINISTRATIVE. — Le territoire civil ou département constitue une préfecture et se divise en quatre arrondissements : Oran, Mascara, Mostaganem et Tlemcen, et en plusieurs districts. Chaque district comprend des communes avec ou sans annexes. Le territoire militaire ou division forme cinq subdivisions : Oran, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Tlemcen. Les subdivisions se divisent en cercles qui ont pour chefs-lieux : Oran, avec annexe à Ain-Temouchen ; Mostaganem ; Ammi-Moussa ; Sidi-bel-Abbès, avec annexe à Daya ; Mascara ; Gérijville ; Saïda ; Tiaret ; Tlemcen ; Nemours ; Lalla-Maghrnia.

Population : 45,016 Européens.

Arrondissement d'Oran. Oran, chef-lieu de la 1^{re} division et de la préfecture, ville bâtie au bord de la mer, dans une position très-pittoresque, à 410 kilomètres ouest d'Alger. 29,606 habitants, dont 8,187 indigènes. Entrepôt du commerce de la région centrale et occidentale de la province ; exportation de grains, laines, bestiaux ; exploitation de la forêt de Moulei-Ismaël.

Arrondissement de Mascara. Mascara, chef-lieu de la 4^e subdivision militaire, ville située sur le versant sud des collines qui ferment au nord la plaine d'Eghris, et assise sur deux mamelons séparés par un ravin où l'eau coule en tout temps, à 96 kilomètres sud-est d'Oran, à 71 kilomètres sud de Mos-